

AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 6 février 2012/chp

Préavis municipal No 01/2012 concernant l'extension du centre de tri des déchets

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La déchèterie, que la Municipalité souhaite appeler dorénavant « centre de tri des déchets », est située à la route de La Sarraz, sur la parcelle No 205, propriété de la Commune de Cossonay.

L'occupation industrielle de ce terrain a débuté en 1981 par la construction d'un atelier mécanique pour tracteurs pour le compte de Romanens SA. En 1990, l'entreprise Romanens SA cessa ses activités et la Municipalité proposa au Conseil communal le rachat des terrains et bâtiments de cette société. En raison d'un problème de prix, la Municipalité dut s'y prendre à deux reprises (préavis municipaux No 14/1990 et 08/1991) pour obtenir l'aval du Conseil communal. Ainsi, à la fin de 1991, le personnel du Secteur des travaux et de la voirie investissait les lieux et quittait sa vénérable grange/dépôt de la rue du Four. Quelques années plus tard, la Municipalité vendait cet immeuble qui fut transformé et qui contient aujourd'hui six appartements en PPE à l'adresse de la rue du Four No 5.

C'est également à cette époque que le canton de Vaud ordonna la fermeture des décharges publiques et leur remplacement par des déchèteries. Rapidement, les premières bennes et conteneurs nécessaires à la récolte des déchets furent installés sur les côtés sud et est du bâtiment pour devenir, en 2012, le centre de tri des déchets que connaissent aujourd'hui les habitants de Cossonay et d'Allens.

Par le présent préavis, la Municipalité vous propose une évolution majeure de ce site, afin de répondre aux défis du futur, et de profiter d'une opportunité financière offerte par l'Etat de Vaud.

Notre Commune compte, au 1^{er} janvier 2012, quelque 3'400 habitants ; une augmentation jusqu'à 5'000 habitants peut être raisonnablement envisagée, en regard des futurs terrains constructibles qui seront prochainement mis à disposition dans le cadre d'un nouveau plan général d'affectation (PGA), mais également en fonction des projections du Service cantonal de recherche et d'information statistiques, qui prévoit une forte augmentation de la population dans le canton de Vaud.

S'il s'agit en premier lieu de répondre aux attentes actuelles de notre population en ce qui concerne le tri des déchets, il faut également anticiper ses besoins à long terme, tout en optimisant les bénéfiques et aspects positifs des investissements consentis.

Le projet, élaboré avec l'appui du bureau d'ingénieurs Courdesse & Associés SA à Echallens, prévoit d'augmenter sensiblement la surface exploitable de la parcelle en aménageant toute sa partie est. Un circuit sera instauré ; dans l'état actuel du projet, les véhicules des clients entreront par l'entrée existante et transiteront à l'arrière, autrement dit à l'est des bennes et autres installations de récolte des déchets, puis ressortiront du centre de tri par une nouvelle sortie sur la route de La Sarraz, réalisée à l'angle sud-ouest du terrain. Cette nouvelle disposition permet de bien séparer l'exploitation du centre de tri des activités du personnel du Secteur des travaux et de la voirie. Il est envisagé à terme d'installer un toit sur l'ensemble de la zone de tri des déchets pour améliorer le confort des utilisateurs, mais aussi pour limiter le risque de pollution des eaux par le ruissellement de la pluie sur les déchets. Le projet actuel comprend déjà, sur le plan du génie civil, les bases utiles à la pose des poteaux qui soutiendront cette toiture. Un préavis municipal sera déposé pour cet objet en temps opportun ; le coût final de l'extension du centre de tri, tel qu'il vous est proposé aujourd'hui et une évaluation de son usage sans cette toiture, sont les éléments dont l'analyse permettra de déclencher cette opération.

Le plan de situation joint au présent préavis vous permettra de visualiser les travaux à exécuter et vous donnera une image concrète de ce futur centre de tri dont le fonctionnement sera différent de celui de la déchèterie actuelle.

Dans son projet de gestion des déchets, qui comprend notamment les heures d'ouverture, le mode de gardiennage et les systèmes d'accès, la Municipalité tiendra compte des études que mène actuellement Valorsa SA pour élaborer un concept global et régional de valorisation des déchets, dont découlera un règlement type respectueux du droit supérieur.

La Commune de Cossonay, dont le règlement sur la collecte, le traitement ou l'élimination des déchets de 1985 n'est plus conforme au droit fédéral actuel, devra rapidement adapter ce document à ces changements.

Le coût des travaux se présente comme suit :

• Génie civil	Fr.	467'000.-	TTC
• Clôtures et portails	Fr.	29'000.-	TTC
• Couvert	Fr.	27'000.-	TTC
• Eclairage de la place	Fr.	8'000.-	TTC
• Signalisation	Fr.	7'000.-	TTC
• Honoraires	Fr.	75'000.-	TTC
• Divers et imprévus	Fr.	21'000.-	TTC
Total	Fr.	634'000.-	TTC

En fonction des dispositions de l'article 37 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets, le Département de la sécurité et de l'environnement subventionne la création ou le développement des déchèteries. Pour bénéficier de cette aide financière, il était impératif que le permis de construire pour une telle réalisation soit délivré au plus tard le 31 décembre 2011. C'est pour répondre à cette condition que l'enquête publique relative à « l'extension du centre de tri des déchets et création d'un nouvel accès » a été ouverte auprès du greffe municipal du 11 novembre au 11 décembre derniers. Cette enquête publique n'a suscité aucune opposition

et le projet a été agréé par le SESA, Service cantonal chargé de toutes les questions liées aux déchets.

Le 29 décembre 2011, la Municipalité recevait une lettre du SESA l'informant que le projet de Cossonay pourrait faire l'objet d'un subside de quelque 20%. Toutefois, ce Service ne sera en mesure de rendre une décision formelle d'octroi de cette subvention que lorsque le crédit y relatif aura été accordé par le Grand Conseil.

La Municipalité estime que l'extension du centre de tri des déchets est nécessaire dans la perspective de l'accueil de nouveaux habitants et que ce projet tombe à point nommé en regard des subventions accordées cette année par l'Etat de Vaud pour de telles réalisations.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au 7 mars 2012 à 19.00 h., au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 01/2012 concernant l'extension du centre de tri des déchets ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Faire exécuter les travaux relatifs à l'extension du centre de tri des déchets situé sur la parcelle communale No 205, à la route de La Sarraz 14 ;
- Financer les travaux devisés à Fr. 634'000.- TTC, subside cantonal non déduit, par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- Porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexe : 1 plan de situation

Délégué municipal : M. Bernard Ebener, Municipal

LEGENDE:

- Revêtement bitumineux
- Dalle béton
- Bennes
- Murs
- Murs et haie à démolir
- Arbres fruitiers à abattre
- Arbres nouveaux

